

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Nicolas BRIOLLAND.

Les conditions sanitaires limitent le nombre du public à 30 personnes.

Etaient présents : Mmes et MM BALIVET Didier, BILLIAT Catherine, BOULANGER Philippe, BRIOLLAND Nicolas, CABUS Lydie, CASTELLANI François, DESSE Jean-Claude, DIAKITE Christel, GROSBOIS Virginie, MINOT Yann, PEREIRA Maria, PRULIERE Matthieu, RICHARD Philippe, VILLATTE Patricia.

Absente excusée : SANCHEZ Antonia

Secrétaire de séance : GROSBOIS Virginie

Ordre du Jour

1) - TRAVAUX

- 1 - Devis marquage au sol (*délibération 2021-05-029*)
- 2 - Devis allée du nouveau cimetière (*délibération 2021-05-030*)
- 3 - Devis village 1 (*délibération 2021-05-031*)
- 4 - Points sur les travaux en cours

2)- VIE DE LA COMMUNE

- 1 – Compte-rendu réunion associations

3) - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

- 1 - Compte-rendu du conseil communautaire du 20 mai 2021

4) - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

5) - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) TRAVAUX

1- Devis marquage au sol

Délibération n°2021.05.029 : devis marquage au sol

Le maire informe les élus que le marquage au sol passages piétons, cédez le passage et autres zébras ont besoin d'être repeints.

Il présente deux devis pour ces travaux :

- JCL Signalisation : 3 273,86 € TTC (2728,22 HT)
- Signaux GIROD : 3 969,97 € TTC (3 308,31 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de **JCL signalisation** pour un montant de **3 273,86 € TTC** (soit 2728,22 € HT)
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

2- Devis allée du nouveau cimetière

Délibération n°2021.05.030 : devis allées du nouveau cimetière

Le maire fait part de la nécessité de recouvrir les allées du nouveau cimetière. Deux types de revêtements sont réalisables : un revêtement en enrobé ou en bicouche. Il explique les différences entre les deux matières et précise que l'enrobé est plus résistant et durable dans le temps.

Il présente deux devis pour ces travaux :

- COLAS : - 12 553,95 € HT en enrobé soit 15 064,74 € TTC
-11 963,40 € HT en enduit bicouche soit 14 356,08 € TTC
- EUROVIA : - 11 695,50 € HT en enduit bicouche soit 14 034,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'opter pour le revêtement en enrobé
- accepte le devis de **COLAS** en enrobé pour un montant de **15 064,71 € TTC**
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

3- Devis rue du Village 1

Dans le cadre de la réhabilitation de cette rue, pour faire suite à l'enfouissement des réseaux aériens et de la réfection de la conduite d'eau potable, la chaussée doit être refaite et l'écoulement des eaux pluviales doit être amélioré. Pour pallier les éventuelles inondations à venir, la création d'une noue, d'un réseau pluvial et de deux puisards supplémentaires sont nécessaires.

Sur les deux devis proposés, seule l'entreprise COLAS a établi un plan détaillé et coté, présentant un projet global d'aménagement prenant en compte l'ensemble des problématiques. Il spécifie notamment un réseau pluvial devant l'habitation de certains riverains, qui n'existe pas chez le concurrent. Ces travaux supplémentaires sont de 4 413,00 € HT.

M. BOULANGER demande au maire quelle quantité exacte d'eau serait absorbée par cette noue. Le maire répond que le plan est coté mais ne permet pas de définir précisément la quantité d'eau potentiellement contenue par cette noue.

Délibération n°2021.05.031 : devis rue du Village 1

Le maire présente deux devis pour la réalisation d'aménagements destinés à limiter les risques d'inondation et le revêtement de la rue suite à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux.

Il propose deux devis pour ces travaux :

- **COLAS** : 29 000,00 € HT soit **34 800,00 € TTC**
- **EUROVIA** : 23 549,90 € HT soit **28 259,88 € TTC**

Considérant que l'entreprise COLAS a présenté un projet détaillé et complet en proposant notamment la création d'un réseau d'eau pluviale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 voix contre :

- accepte la proposition de l'entreprise **COLAS** pour un montant de **34 800,00 € TTC**
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021
- charge le maire de procéder aux demandes de subventions
- charge le maire de solliciter auprès du Conseil Départemental les amendes de police

Concernant ce projet, l'entreprise COLAS propose d'effectuer la réfection du parking de cette rue qui facilite aux automobilistes et livreurs l'accès aux commerces, à hauteur de 2 875,74 € HT.

Les élus sont favorables à l'unanimité à la réfection de ce parking.

4- Point sur les travaux en cours

- L'installation des potelets sera faite prochainement, l'entreprise ayant pris du retard.
- Eglise : la mise aux normes électriques et la réfection de la toiture devraient être réalisées courant juin.
- Le défibrillateur sera également installé courant juin.
- Le fleurissement est en cours et les tontes de gazon ont repris.
- Partenariat avec l'IME : les travaux du mur de séparation avec Ymagis ont repris cette semaine.

2) VIE DE LA COMMUNE

- Le maire fait part d'une réunion organisée avec les associations pour faire le point, notamment, sur l'utilisation des salles communales. Le calendrier a été mis à jour.

Le maire déplore l'absence d'information de la part des fédérations auprès des communes concernant l'évolution, la reprise de leurs activités. Seules les associations concernées sont directement informées. La jauge précisée lors de la réunion en août 2020 est maintenue.

Lors de cette réunion, les points suivants ont été évoqués :

- 11 novembre : c'est l'année où Augy doit se rendre en Allemagne.
- 14 juillet : le conseil municipal envisageait d'organiser un repas républicain et de tirer le feu d'artifice à l'occasion de la fête communale. Cette proposition sera réétudiée, au regard des remarques des présidents d'association.

Au cours de cette réunion, il a été déploré le manque d'investissement des bénévoles. Le maire précise cependant que deux associations (le Jiu Jitsu et le Kick Boxing) ont proposé de s'investir sur la commune.

- le 28 novembre : repas des aînés.
- fête communale et vide-grenier le 3^{ème} week-end de septembre (18 et 19 septembre).

3) VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le maire présente un document réalisé par les services de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : le projet de territoire.

L'ensemble des projets conduit la ville d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération à investir 200 millions d'euros sur dix ans.

Le maire évoque cependant deux dossiers qui lui semblent importants et qui ont été oubliés comme :

- les zones artisanales d'Augy, Champs/Yonne et Appoigny
- la médecine de proximité.

4) COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Matthieu PRULIERE et Virginie GROSBOIS ont participé à la journée d'installation de bacs de compostage à l'école.
Le personnel de la communauté d'agglomération en charge de ce service a fait une belle prestation et sa pédagogie était bien adaptée aux enfants de l'école maternelle et élémentaire.
Le compost recueilli servira aux jardins partagés.

- Virginie GROSBOIS fait part d'un devis envoyé par le directeur de l'école concernant les sorties scolaires de fin d'année.
Trois voyages sont prévus :
 - une sortie pour l'école maternelle
 - une sortie pour l'école élémentaire (sauf CM1/CM2)
 - une sortie à part pour les CM1/CM2. Le professeur souhaite organiser une sortie un peu exceptionnelle du fait que la classe de neige n'a pu avoir lieu.

Le maire présente les devis des différentes sorties (voir tableau ci-dessous).
Il propose aux élus de prendre en charge une partie de chaque voyage à hauteur d'environ 1/3 du transport et la totalité du transport pour la classe de CM2.

Les élus sont favorables à l'unanimité pour la participation financière proposée par le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.